

Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles Tél. 02-286 76 11 Fax 02-286 76 99 RPR Bruxelles TVA BE 0405.764.064 IBAN: BE82-7995-5181-0568

BIC: GKCCBEBB

DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Numéro police d'accumpant	ident: année n°
· — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ccident chez l'assureur :
Code tarifaire de la victime (voir police d'assurance): Numéro DR Envoyez ce formulaire dans les 8 jours ouvrables qui suivent l'accident: 1º à l'assureur, avec à l'appui l'attestation médicale de premiers soins; 2º à l'inspecteur technique compétent pour la sécurité du travail du Ministère de l'Emploi et du Travail s'il s'agit d'un accident surve un étudiant ou un intérimaire. (art, 62 de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail et art. ler de l'AR du 28 décembre 197. Le mode de déclaration d'un accident grave à l'inspection technique du Ministère de l'Emploi et du Travail et la date à laquelle el être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (MB du 31 mars 1998).	
EMPLOYEUR	
1. Numéro d'entreprise : Numéro ONSS :	Π.Π
et, en cas de plusieurs établissements, numéro d'unité d'établissement :	<u> </u>
2. Nom et prénom ou raison commerciale :	
3. Rue / numéro / boite:	
Code postal : Commune :	
4. Activité de l'entreprise :	
5. Numéro de téléphone de la personne de contact : adresse email : .	
6. Numéro de compte bancaire (*): IBAN	
Etablissement financier : BIC	
VICTIME	
7. NISS (numéro d'identification de la sécurité sociale) :	
8. Nom:	Prénom :
9. Lieu de naissance : Date de naissance :	
10. Sexe : □masculin □féminin Nationalité :	
11. Etat civil: \square célibataire \square marié(e) \square divorcé(e) \square veuf(veuve) adresse email :	
12. Résidence principale	
Rue / numéro / boite :	
Code postal : Commune : Co	Pays :
Adresse de correspondance (à mentionner si elle diffère de la résidence principale) Rue / numéro / boite :	Tál ·
Code postal : Commune :	
13. Langue de correspondance avec la victime : □français □néerlandais □allemand	
14. Parenté avec l'employeur : □pas parent(e) □au premier degré (parents et enfants) □au	utre (p. ex., oncle ou grands-parents)
15. Mutuelle - Code ou nom :	
Rue / numéro / boite :	
Code postal: Commune:	
Numéro d'affiliation :	
16. Numéro de compte bancaire ^(*) : IBAN	
Etablissement financier : BIC	
17. Numéro Dimona de l'emploi :	
18. Date d'entrée en service :	
19. Durée du contrat de travail : □indéterminée □déterminée	
La date de sortie est-elle connue ? : 🗆 oui 🗆 non 🛮 Si oui, date de sortie de service : 🔝 -	
20. Profession habituelle dans l'entreprise :	Code CITP:
Durée d'exercice de cette profession par la victime dans l'entreprise :	Tollar discours
□moins d'une semaine □d'une semaine à un mois □d'un mois à un an 21. La victime est-elle un(e) intérimaire ? : □oui □non	□plus d'un an
Si oui, numéro ONSS de l'entreprise utilisatrice :	
Nom:	
Adresse:	
22. Au moment de l'accident, la victime travaillait-elle dans l'établissement d'un autre employer	
extérieure ^[1] ?: □oui □non	
Si oui, numéro ONSS de l'entreprise de cet autre employeur :	
Nom:	
Adresse:	

ACCIDENT

23. Jour de l'accident :	
24. Date de notification à l'employeur : heure : min. :	
25. Nature de l'accident : 🗆 accident du travail 🗀 accident sur le chemin du travail 26. Horaire de la victime le jour de l'accident : de 🔲 h. 📗 à 🔲 h. 🗍 et de 🔲 h. 📗 à 🗍 h.	
27. Lieu de l'accident :	
□dans l'entreprise à l'adresse mentionnée au champ 3	
□sur la voie publique. Si oui, est-ce un accident de la circulation ? : □oui □non	
□à un autre endroit :	
Si vous avez coché une des deux derrières cases, indiquez l'adresse (en cas de chantier mobile ou temporaire, seulemant code postal et n° du cha	antier)
Rue/numero/boite:	
Code postal : Commune : Pays :	
Numéro du chantier :	
28. Dans quel environnement ou dans quel type de lieu la victime se trouvait-elle lorsque l'accident s'est produit ? (<u>p.ex.</u> , ai	re de maintenance, chantier de
construction d'un tunnel, lieu d'élevage de bétail, bureau, école, magasin, hôpital, parking, salle de sports, toit d'un hôte	
autoroute, navire à quai, sous l'eau, etc.).	
29. Précisez <u>l'activité général</u> (le type de travail) qu'effectuait la victime ou la tâche (au sens large) qu'elle accomplissait loi	rsque l'accident s'est produit.
(p.ex., transformation de produits, stockage, terrassement, construction ou démolition d'un bâtiment, tâches de type ag	ricole on forestier, tâches avec
des animaux, soins, assistance d'une personne ou de plusieurs, formation, travil de bureau, achat, vente, activité artistic	
de ces différents travaux comme l'installation, le désassemblage, la maintenance, la réparation, le nettoyage, etc.)	
30. Précisez <u>l'activité spécifique</u> de la victime lorsque l'accident s'est produit : (<u>p.ex.</u> , remplissage de la machine, utilisation	
moyen de transport, saisie, levage, roulage, portage d'un objet, fermeture d'une boite, montée d'une échelle, marche, pri	
objets <u>impliqués</u> (<u>p.ex.</u> , outillage, machine, équipement, matériaux, objets, instruments, substances, etc.)	
31. Aquel type de poste de travail la victime se trouvait-elle ? ^[2]	
□poste de travail habituel ou unité locale habituelle	
□poste de travail occasionnel ou mobile ou en route pour le compte de l'employeur	
Dautre poste de travail	
Lors de l'accident, la victime exerçait-elle une activité dans le cadre de sa profession habituelle ? 🗆 oui	
Si non, quelle activité exerçait-elle ? :	
32. Quels événements déviant par rapport au processus normal du travail ont provoqué l'accident ? (<u>p.ex.</u> , problème élect	rique, explosion, feu, déborde-
ment, renversement, écoulement, émission de gaz, rupture, chute ou effondrement d'objet, démarrage ou fonctionnem	ient anormal d'une machine, pert
de contrôle d'un moyen de transport ou d'un objet, glissade ou chute de personne, action inopportune, faux mouvemer	
agression, etc.). Précisez tous ces faits <u>ET</u> les objets <u>impliqués</u> s'ils ont joué un rôle dans leur survenue (<u>p.ex.</u> , outillage	e, machine, équipement, matéri-
aux, objets, instruments, substances, etc.)	
33. Dernière déviation qui a conduit à l'accident ⁽³⁾ :	
34. Agent matériel de cette déviation ⁽³⁾ :	Code ⁽³⁾ :
35. Un procès-verbal a-t-il été dressé ? : □oui □non □réponse inconnue	
Si oui, le procès-verbal porte le numéro d'identificationet a été rédigé à	
36. Un tiers peut-il être rendu responsable de l'accident ? : □oui □non □réponse inconnue	
Si oui, nom et adresse :	
nom et adresse de l'assureur :	
37. Y a-t-il eu des témoins ? : □oui □non □réponse inconnue	
Si oui, Nom - rue/nº/boite - Code postal - Commune	

LESION

ou pointu, coincement ou écrasement par un objet, problèmes d'appareil loco etc.) <u>ET</u> les <u>objets impliqués</u> (<u>p. ex.</u> , outillage, machine, équipement, matéria	une source de chaleur ou des substances dangereuses, noyade, ensevelis- contre un objet ou heurt par un objet, collision, contact avec un objet coupant moteur, choc mental, blessure causée par un animal ou par une personne, ux, objets, instruments, substances, etc.].
39. Nature de la lésion ⁽³⁾	
SOINS	
41. Des soins médicaux ont-ils été dispensés chez l'employeur ? : ☐oui ☐non Si oui, date : ☐ - ☐ - ☐ heure : ☐ min. : ☐ Qualité du dispensateur :	
42. Des soins médicaux ont-ils été dispensés par un médecin externe ? : □oui Si oui, date : □ - □ - □ heure : □ min. : □	□non □réponse inconnue
numéro d'identification du médecin externe à l'INAMI ⁽⁵⁾ :	
nom et prénom du médecin externe :	
Rue / nº / boite :	
43. Des soins médicaux ont-ils été dispensés à l'hôpital ? :	'
dénomination de l*hôpital :	
Rue / n° / boi <u>te : </u>	
Code postal : Commune :	
CONSEQUENCES	
44. Conséquences de l'accident :	
pas d'incapacité temporaire de travail, pas de prothèses à prévoir	
pas d'incapacité temporaire de travail, mais des prothèses à prévoir	
🗆 occupation temporaire avec travail adapté (prestations réduites ou autre fo	onction, sans perte de salaire) à partir du 🔲 - 🔲 - 🔲 -
🗆 incapacité temporaire totale de travail à partir du	heure : min. :
🗆 incapacité permanente de travail à prévoir	
🗆 décès, date du décès : 🔲 - 📗 - 📈 -	
45. Date de reprise effective du travail habituel/au poste d'origine :	-
46.S'il n'y a pas encore eu de reprise complète du travail habituel/au poste d'orig	jine durée probable de l'incapacité temporaire
totale ou partielle de travail : jours	
PREVENTION	
47. De quels moyens de protection la victime était-elle équipée lors de l'accident	?
□aucun	
□casque □gants	□lunettes de sécurité □écran facial
□veste de protection □tenue de signalisation	□protection de l'ouïe □chaussures de sécurité
□masque respiratoire avec apport d'air frais □masque respiratoire à filtre	□masque antiseptique
□protection contre les chutes □autre :	
48.Mesures de prévention prises pour éviter la répétition d'un tel accident :	2 . (3)
49.Codes risques propres à l'entreprise (6):	

- [1] Au sens de la législation relative au bien-être des travailleurs lors de l'execution de leur travail et, particulièrement, de la section 1re "Travaux d'entreprises extérieures " du chapitre IV " Dispositions spécifiques concernant les travaux effectuées par des entreprises extérieures " de la loi du 4 août 1996
- (2) Ne pas compléter s'il s'agit d'un accident sur le chemin du travail
- (3) Voir l'annexe IV du chapitre ler, titre II, du code sur le bien-être (AR du 27 mars 1998 relatif au service interne pour la prévention et la protection au travail)
- (4) Mentionnez " D " pour un témoin direct et " I " pour un témoin indirect
- (5) A compléter si la donnée est connue
- (6) Champ facultatif
- (*) Format obligatoire à partir de 2011, jusqu'à 2010, vous pouvez mentionner le numéro de compte dans le format en 12 positions.

INDEMNISATION

50. La victime est-elle affiliée à l'ONSS ? : □oui □non		
Si non, donnez-en le motif :		
51. Code du travailleur de l'assurance sociale :		
S'il n'est pas connu, mentionnez la catégorie professionnelle : 🗆 ouvrier 🗖 employé 🗖 apprenti/stagiaire assujetti à L'ONSS		
☐ Apprenti/stagiaire non assujetti à l'ONSS ☐ employé de maison ☐ autre (à préciser) :		
52. Si « apprenti/stagiaire non assujetti à l'ONSS », type de stage ou de formation : 🗆 F1 💢 F2 > passez à la question 65		
53.S'agit-il d'un apprenti en formation pour devenir chef d'entreprise ? □ oui (passez à la question 65) □ non		
54. Commission paritaire - dénomination :		
55. Type de contrat de travail : □ à temps plein □ à temps partiel		
56. Nombre de jours par semaine du régime de travail : jours et centièmes		
57. Nombre moyen d'heures par semaine en ce qui conc. la victime : heures et centièmes		
58. Nombre moyen d'heures par semaine en ce qui conc. la personne de référence : heures et centièmes		
59.La victime est-elle une personne pensionnée exerçant encore une activité professionnelle ? oui non		
60. Mode de rémunération:		
☐ à la pièce ou à la tâche ou à façon (passez à la question 63)		
□ à la commission (totalement ou partiellement) (poursuivez avec la question 63)		
61. Montant de base de la rémunération :		
-unité de temps: □ heure □ jour □ semaine □ mois □ trimestre □ année		
-en cas de rémunération variable, cycle correspondant à l'unité de temps déclarée :		
-total des rémunérations et des avantages assujettis à l'ONSS, sans heures supplémentaires, pécule de vacances complémentaire et prime de find'année		
(le montant déclaré doit correspondre à l'unité de temps ou à l'unité de temps et au cycle) : € ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐		
62. Prime de fin d'année : □oui □non		
Si oui, montant :		
□montant forfaitaire de € □ □ □ □ □ □		
□rémunération d'un nombre d'heures. Nombre d'heures :		
63. Autres avantages assujettis ou non à l'ONSS : €		
Nature des avantages :		
64. La victime a-t-elle changé de fonction durant l'année précédant l'accident du travail ? 🗆 oui 🔲 non		
Si oui, date du dernier changement de fonction :		
65. Nombre d'heures de travail perdues le jour de l'accident :,		
Perte salariale pour les heures de travail perdues : €		
66.Sécretariat Social agréee : Nom :		
Rue / numéro / boite:		
Code postal : Commune :		
Code posidi. The Community Community		
Déclarant (nom et qualité) : Nom du conseiller en prévention :		
Date Date		
Signature: Signature:		